

Raisonnement logique

Question 3

Un traiteur propose à une entreprise des entrées réparties en trois variétés (tartes, cakes et tourtes). Chacune de ces entrées est garnie de l'un des trois légumes suivants : champignons, courgettes ou poireaux.

Cette entreprise choisit de commander 500 entrées.

Dans cette commande :

- Il y a autant d'entrées aux courgettes que d'entrées aux poireaux.
- Un quart des entrées aux champignons sont des tartes et 30 % des entrées aux champignons sont des cakes.
- Il y a 90 tourtes aux champignons parmi les 250 tourtes.
- 20 % des tartes sont aux courgettes et elles sont au nombre de 30.
- On dénombre le même nombre de cakes aux courgettes que de cakes aux poireaux.

À partir de ces informations, on peut conclure que :

Affirmation	VRAI	FAUX
A. Il y a 200 entrées aux courgettes.	☐	☐
B. Il y a autant de tourtes aux poireaux que de cakes aux champignons.	☐	☐
C. Il y a 150 tartes.	☐	☐
D. Le nombre d'entrées aux poireaux est inférieur au nombre d'entrées aux champignons.	☐	☐